

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 13
Date de la Convocation : 12/05/15
Date d'affichage : 12/05/15

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du 21 mai 2015

L'an deux mil quinze et le vingt et un mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, BOURDIN Mireille, CHABANNE Pascale, LANTELME Laure, GUENOT-QUERMEL Véronique, PONCET Ghislaine, ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie et MM. PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent, BOYER Dominique, MANIGAND Frédéric et JAUSSAUD Florimond.

Étaient excusés ; Mme LONGEPIERRE Bernadette et M. GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. PONCET Alain a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23/04/2015
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commission Communales
- Bilan de la mise à disposition et approbation de la modification allégée n°1 du PLU
- Aménagement RD66 – Route de Pont-de-Veyle – Appel à Projets du Conseil Départemental
- Coupes de bois
- Tarification « Petit Saint-Denis »
- Admission en non-valeur de la liste de produits irrécouvrables n°1714640511
- Réflexion « Agenda 21 »
- Questions diverses

* Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 avril 2015

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 23 avril 2015 ; après l'annulation du paragraphe « Commission Bâtiments – Matériel » apparaissant à tort sur le compte-rendu et aucune observation supplémentaire n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Compte-rendu de réunions

Commission Culture : Mme Mireille BOURDIN, Conseillère Municipale, déléguée à la commission Culture, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion de la commission qui s'est tenue le 27 avril 2015 à Saint-Jean-sur-Veyle et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Rencontre avec la Présidente du Collectif Vagabondage ; cette compagnie de théâtre qui se produit essentiellement en milieu rural souhaite faire découvrir le théâtre contemporain aux enfants par l'intermédiaire de cours qu'elle prodigue,
- Les temps chauds ; idée d'un projet intergénérationnel,
- Proposition de deux représentations théâtrales sur le Canton par le théâtre de Bourg-en-Bresse ; la recherche de communes accueillantes est lancée pour recevoir une représentation le 16 janvier 2016 et le dimanche 17 janvier 2016. La commune de Cruzilles-Lès-Mépillat se propose d'accueillir une des deux représentations.

Commission Intercommunale d'Accessibilité : M. Alain PONCET, 1^{er} adjoint Conseiller Municipal, délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion de la commission Intercommunale d'Accessibilité qui s'est tenu le 12 mai 2015 à Laiz et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Présentation de la démarche accessibilité par M. Cyril GOUTTE, Responsable de l'unité Politique de l'Accessibilité et correspondant départemental Accessibilité à la DDT de l'Ain,
- Présentation de l'évolution des missions de la commission ; observatoire de l'accessibilité sur le territoire avec un rappel des différents Etablissement Recevant du Public,
- Présentation de la démarche Ad'Ap ; Agenda d'Accessibilité Programmée,
- Identification du rôle des mairies dans les transmissions de dossiers, secrétariat et organisation des travaux de la commission,
- Un compte rendu réalisé par la Communauté de Communes nous parviendra prochainement.

Syndicat locaux :

Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères : M. Alain PONCET, 1^{er} adjoint Conseiller Municipal, délégué au SMIDOM expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au Comité Syndical qui s'est tenue le 27 mars 2015 à Saint-Didier-sur-Chalaronne et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014,
- Affectation du résultat 2014,
- Délibération pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux des déchetteries,
- Un échange entre les Conseillers Municipaux s'est engagé relativement à la prochaine fixation par le syndicat des tarifs 2016.

Syndicat Mixte Veyle Vivante : M. Georges-Laurent HYVERNAT, 2^{ème} adjoint Conseiller Municipal, délégué au Syndicat Mixte Veyle Vivante expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion qui s'est tenue le 20 mai 2015 à la mairie avec les exploitants agricoles de la commune est dont l'objectif était de réfléchir ensemble sur les écoulements des eaux dans les fossés et sur la pollution des cours d'eau.

Commissions communales :

Commission Voirie – Chemins – Assainissement : visite du technicien de l'Agence Technique Départementale qui après un tour de la voirie communale estime que cette dernière dispose « d'un réseau routier plutôt en bon état ».

Commission Communication et Animation : l'ensemble des associations de Cruzilles-Lès-Mépillat a été convié à une réunion de présentation de la journée commémorative des 150 ans de la fusion Cruzilles / Mépillat qui aura lieu le dimanche 7 juin prochain ; ce fût l'occasion pour chacune d'elles de pouvoir réfléchir sur leur éventuelle contribution à cette journée.

* Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification allégée n°1 du PLU

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.123-13-3,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 1^{er} mars 2012,

Vu l'arrêté municipal en date du 29 janvier 2015 engageant la modification simplifiée du PLU,

Vu la notification du projet aux personnes publiques associées,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2015 définissant les modalités de mise à disposition du public le projet de modification simplifiée,

Vu l'avis reçu de la Chambre d'Agriculture de l'Ain et du Conseil Général de l'Ain,

Vu le projet de modification simplifiée du PLU,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le lancement d'une procédure de modification simplifiée du PLU, visant à :

- à préciser les orientations d'aménagement sur le « secteur Ouest »,
- à agrandir légèrement le périmètre en bordure de RD 96A.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de modification simplifiée a été notifié à l'ensemble des personnes publiques associées.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré en date du 26 février 2015 pour définir les modalités de mise à disposition du dossier au public. Ainsi, le projet était consultable en mairie du 13 avril 2015 au 19 mai 2015 inclus. Aucune observation n'a été inscrite sur le registre présent en mairie à cet effet.

Monsieur le Maire présente le bilan de la mise à disposition avec aucune observation sur le dossier ne nécessitant donc aucune modification.

Entendu le bilan, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette modification simplifiée n°1 du PLU, telle qu'elle est présentée.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé :

- tire le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU : aucune observation.

- décide d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU telle qu'elle est annexée

Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La modification simplifiée adoptée est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa réception par M. le Préfet et après l'accomplissement des mesures de publicité.

* Aménagement de la route départementale n°66 - Route de Pont-de-Veyle

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la route départementale n°66 – Route de Pont-de-Veyle ; il précise que les derniers éléments apportés portent l'opération à 200 000,00 €TTC, somme qui a été inscrite au budget primitif 2015. Il confirme que le projet peut faire l'objet d'une aide financière et propose de solliciter les aides éventuelles de l'ensemble des financeurs ; Préfecture, Conseil Départemental, Région et Communauté de Communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que l'enrobé de la voie sera réalisé par le Conseil Départemental et qu'à ce titre il convient de signer une convention avec ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De maintenir l'inscription au Budget Primitif de l'année 2015, le projet d'aménagement de la route départementale n°66 – Route de Pont-de-Veyle et ce pour un montant de 200 000,00 €TTC,
- De solliciter l'aide financière éventuelle de l'ensemble des financeurs ; Préfecture, Conseil Départemental, Région et Communauté de communes du Canton de Pont-de-Veyle,
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental pour l'enrobé de la voie,
- De donner tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Coupes de bois

L'opération « coupe de bois » de certains bois communaux a été renouvelée ; 3 lots ont été déterminés et le prix du moule a été fixé à 18€. Après tirage au sort et contrôle par M. Georges Laurent HYVERNAT, les trois destinataires désignés se sont vu attribuer les moulages suivants ;

- M. CARBO François : 4 moules à 18€ le moule soit 72,00 €,
- M. SCHIAVINI Pascal : 3,5 moules à 18€ le moule soit un total de 63,00 €,
- M. CHABANNE Bernard : 2,85 moules à 18€ le moule soit un total de 51,30 €

Un titre de trésorerie sera notifié à chacun des destinataires et les sommes inscrites à l'article 7022 du budget communal.

*** Tarifification « Petit Saint-Denis »**

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment son article 18 ;

Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°97-1259 du 29 décembre 1997 modifié relatif à la création des régies de recettes et d'avance des collectivités locales et des établissements publics locaux, codifié aux articles R1617-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de compléter les tarifs des ventes du débit communal de boissons fixés par délibération du 20 octobre 2011 ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ;

- Décide d'instituer les tarifs de ventes ci-après pour le débit communal de boissons ;
 - Viennoiserie -> 2,00 €,
 - Petite pâtisserie -> 4,00 €,
 - Grosse pâtisserie -> 6,00€.

- De donner tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer tous les actes relatifs à ce dossier.

*** Admission en non-valeur de la liste de produits irrécouvrables n°1714640511**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de M. Le Trésorier en date du 21 mai 2015 concernant une demande d'admission en non-valeur de titres de recettes apparaissant sur la liste n°1714640511 jointe en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette apparaissant sur la liste n°1714640511 jointe en annexe,
- Dit que le montant total de ces titres de recette s'élève à 41,10 €TTC,
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours à l'article 654.

*** Réflexion « Agenda 21 »**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal, la discussion, déjà engagée, concernant la mise en place d'un agenda 21 local ; l'agenda 21 est un programme politique qui vise le développement durable du territoire. C'est une démarche volontaire portée par une collectivité qui se traduit sur la base d'un diagnostic partagé, par une stratégie organisée autour de différents axes et par un plan d'action territorial pluriannuel ; l'objectif étant d'engager le territoire et ses habitants à se projeter dans l'avenir et à définir ensemble les grandes orientations de progrès.

M. Le Maire précise que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), en coordination avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), se mobilisent pour encourager et accompagner les démarches d'Agenda 21 et ce par l'intermédiaire d'Appel à Projet (APA) ; il précise qu'à ce jour, il est prématuré de répondre à l'APA 2015 mais que la commune sollicitera l'APA 2016.

Entendu le bilan, le Conseil Municipal décide de rentrer dans une démarche d'Agenda 21 et souhaite rencontrer des maires de communes qui ont déjà entamé leur démarche Agenda 21 ; une réunion pourrait être organisée fin septembre avec ces derniers.

* Questions diverses

Assemblée Générale de la communauté de communes : cette dernière est fixée au jeudi 11 juin 2015 à 18h30 à la salle des fêtes de Laiz.

Loi NOTRe : M. Le Maire faire part au Conseil Municipal de la lettre reçue de l'association des Maires Ruraux de l'Ain concernant la loi sur la Nouvelle Organisation des Territoires de la République (NOTRe) ; dans la continuité de la mobilisation déjà engagée de certains départements, une conférence de presse départementale, organisée par les Maires Ruraux de l'Ain, aura lieu le vendredi 29 mai 2015 à 9h à Cruzilles.

Vitesse excessive de certains usagers dans la traversée de Lagnat : il est porté à connaissance du Conseil Municipal la plainte par certains habitants du hameau de Lagnat de la vitesse excessive de certains usagers lors de leur traversée de ce hameau. M. Le Maire propose qu'une réflexion soit organisée avec la commission voirie sur des éventuels aménagements de cette voie.

Voisins vigilants : une prise de contact a été prise avec les gendarmes afin de poursuivre la mise en place de l'opération ; une réunion préalable sera organisée avec M. Le Maire et ces derniers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,

Le 21 mai 2015

Le Maire,
Christian LAY



Alain PONCET

Georges-Laurent HYVERNAT

Claudine TROUWAERT

Dominique BOYER

Mireille BOURDIN

Ghislaine PONCET

Véronique
QUENOT-QUERMEL

Laure LANTHELME

Anne-Marie
ETOURNAY-BOULARD

Pascale CHABANNE

Frédéric MANIGAND

Florimond JAUSSAUD